



Conseil Départemental UNSS (5 juin 2018)

Déclaration liminaire SNEP-FSU 78

Les représentants du SNEP-FSU 78 tiennent à interpeller les membres du CDUNSS sur divers éléments qui nous paraissent préjudiciables au bon fonctionnement du service public du sport scolaire dans notre département.

Alors que le gouvernement ambitionne avec les JOP 2024 de faire de la France une nation de sportifs, que le 1^{er} ministre saisit le CESE pour « favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive » dans le même temps il maltraite l'EPS, 1^{er} lieu de rencontre des jeunes avec la pratique sportive, et parfois le seul : Programmes EPS et réforme collège, éviction d'une épreuve spécifique EPS au DNB, suppression des enseignements EPS de complément et d'exploration au lycée, refus d'un enseignement de spécialité EPS au lycée, abaissement programmé des horaires EPS dans la voie professionnelle, baisse du nombre de postes au CAPEPS, campagne de dissuasion du choix de poursuite d'études dans la Filière STAPS, « ponction » d'une soixantaine de postes dans le second degré. Toutes ces mesures auront des conséquences sur le service public du sport scolaire. Ce sont ainsi 12 millions de scolaires de la maternelle au lycée, et 1,2 millions de licenciés UNSS, sur les 16 millions de licences recensées, qui sont maltraités.

Malgré cela, l'engagement, la professionnalité et la disponibilité des animateurs d'AS, des coordonnateurs de districts, des cadres UNSS, des chefs d'établissements, des parents, des services de l'EN, de nos partenaires, des personnels de l'UNSS et de tous les jeunes restent sans faille, mais pour combien de temps encore ? Les attaques successives sont de plus en plus lourdes à porter.

La décision budgétaire prise lors de l'AG nationale du 1 juin 2018 concernant l'augmentation de 10% du coût du contrat licence et à laquelle les élus du SNEP-FSU ont été les seuls à voter contre (les élus des AS ayant refusé de prendre part à ce vote), va encore impacter négativement certaines AS déjà en difficulté comme évoqué dans le PV du dernier CDUNSS.

Les AS et les familles ne doivent pas être les seules à supporter le désengagement éventuel des collectivités territoriales. On ne peut que regretter la baisse de la subvention du conseil régional à l'adresse du SRUNSS mais actons positivement la stabilité de la subvention du conseil départemental.

Concernant les postes de secrétaires et de cadres, il nous semble indispensable de renforcer les moyens humains dans les services au regard des réussites des Yvelines en terme de licenciés, d'activité (nombre de compétitions et rencontres), jeunes officiels formés et organisation de Championnat de France. Il faudrait pour cela au minimum revenir au nombre de personnes occupant les postes de secrétariat et de cadre avant 2009. Nous continuons également à revendiquer que les DDA puissent candidater au vivier 1 de la classe exceptionnelle.

Concernant la tenue du CRUNSS, nous ne pouvons que contester qu'il soit programmé sur les mêmes jours que le séminaire des animateurs d'AS des Yvelines. Ces deux moments sont pour nous tout aussi important. Un certains nombres de personnes concernés par les 2 réunions devront faire un choix et manqueront à l'une d'entre elles. Nous souhaitons vivement que ce problème de calendrier ne se reproduise pas !